

Comparution devant le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes

6 avril 2022
Table des matières

Page	Sujet
	Renseignements sur la réunion
	Profils des membres du Comité
	Observations préliminaires (anglais)
	Observations préliminaires (français)
	Feuille d'information sur le plafond des émissions de gaz à effet de serre
	Faits et chiffres clés de la Régie
	Messages clés
	Revue des médias
A	Réglementation du secteur énergétique
	Rôle de la Régie dans la réglementation des émissions de gaz à effet de serre
	Règlement sur les émissions fugitives
	Réglementation des sources d'énergie renouvelable par la Régie
	Priorité stratégique de la Réconciliation
	Répartition et recouvrement des frais de la Régie
B	Information sur l'énergie
	Mandat d'information sur l'énergie
	Avenir énergétique du Canada
	Modélisation du bilan zéro (AE2023)
	Données de la Régie sur la filière énergétique
	Événements actuels ayant une incidence sur les marchés de l'énergie
	a) Capacité de transport disponible
	b) Importations et exportations
	c) Production d'énergie
	d) Transport de brut par train
C	Décisions sur les projets énergétiques
	Examen et évaluation environnementale des projets
	Évaluations d'impact intégrées
	Consultation de la Couronne et mobilisation des Autochtones dans le cadre d'audiences
	Réglementation par la Régie des importations et des exportations
	Dépassements de coûts du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (réglementation des droits et tarifs)

Comparution devant le Comité permanent des ressources naturelles
le 6 avril 2022

Heure : De 14 h 30 à 15 h 30 (heure avancée des Rocheuses)

Lieu : Salle de conférence du Centre 10 de la Régie

Témoins :

Régie de l'énergie du Canada

- Gitane De Silva, présidente-directrice générale
- Jean-Denis Charlebois, spécialiste en chef de l'économie
- Geneviève Carr, spécialiste en chef de l'environnement

Ressources Naturelles Canada

- Glen Hargrove, sous-ministre adjoint, Secteur des carburants
- Nada Vransky, directrice générale, Direction des ressources pétrolières

Environnement et Changement climatique Canada

- John Moffet, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de l'environnement

Déroulement de la réunion

Les trois ministères auront chacun cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire, après quoi les membres du Comité auront à leur tour cinq minutes pour poser des questions, dans l'ordre suivant : Parti conservateur, Parti libéral, Bloc Québécois, Nouveau Parti démocratique.

Le président du Comité utilise un système de cartons pour faire savoir aux témoins qu'il leur reste 30 secondes (carton jaune) et que leur temps est écoulé (carton rouge).

Profils des membres du Comité

MEMBRES DU COMITÉ

Président	John Aldag	Libéral
Vice-président	Larry Maguire	Conservateur
	Mario Simard	Bloc Québécois
Membres	Charlie Angus	Nouveau Parti démocratique
	Richard Bragdon	Conservateur
	George Chahal	Libéral
	Julie Dabrusin	Libéral – Secrétaire parlementaire
	Yvonne Jones	Libéral
	Vivianne Lapointe	Libéral
	James Maloney	Libéral
	Greg McLean	Conservateur
	Eric Melillo	Conservateur

TRAVAUX RÉCENTS

Études en cours

Plafond des émissions de gaz à effet de serre pour le secteur pétrolier et gazier

Fonds de réduction des émissions – programme côtier et infracôtier

Études et rapports déposés récemment

Industrie des carburants renouvelables et à faible teneur en carbone au Canada

Budget principal des dépenses 2022-2023

Budget supplémentaire des dépenses (B) et (C) 2021-2022, y compris le crédit 1c sous la rubrique Régie de l'énergie du Canada

FAITS SAILLANTS ET ANALYSE

- **Les membres du Comité permanent des ressources naturelles (« RNNR ») représentent des collectivités où les ressources naturelles ont une grande incidence** – La plupart des membres du Comité RNNR représentent des circonscriptions où la réussite économique des citoyens repose sur la mise en valeur et l'intendance des ressources naturelles.
- **La plus faible proportion de défenseurs du pétrole et du gaz** – La composition actuelle du Comité RNNR compte la plus faible proportion d'experts et de défenseurs du secteur pétrolier et gazier. Les membres du Comité qui soulèvent le plus régulièrement des questions sur le pétrole et le gaz à la Chambre sont :

Greg McLean (Calgary-Centre, Conservateur)

Yvonne Jones (Labrador, Libéral)

- **Les témoins doivent se préparer** – Les membres du Comité RNNR se préparent aux réunions; ils rédigent des questions détaillées à l'intention des témoins et ils citent souvent des études et des rapports récents que d'autres comités permanents ont déposés ou encore des études externes. Ils ont aussi l'habitude de faire référence à des témoignages antérieurs présentés au Comité.
- **Les réunions se déroulent à un rythme rapide, sont bien menées et sont efficaces** – Le ton des récentes réunions du Comité RNNR a été respectueux, même si les membres se sont efforcés de veiller au respect des processus. Il n'est pas rare que des témoins soient interrompus et qu'on leur demande de reformuler leurs réponses plus clairement ou de répondre à la prochaine question pour permettre aux membres de profiter au maximum du temps qui leur est alloué. Le président du Comité, John Aldag, veille efficacement au respect du décorum et au bon déroulement des réunions.



John Aldag

Président

Comité permanent des ressources naturelles

Affiliation politique : Parti libéral du Canada

Circonscription : Cloverdale—Langley City

Expérience

- A travaillé pendant plus de 30 ans à Parcs Canada, à la direction des parcs, des lieux historiques et des programmes dans huit provinces et territoires, notamment à Whitehorse, Lake Louise, Yoho, Waterloo et Langley.
- A reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine (2012), le prix d'excellence de Tourism Langley pour l'ensemble de ses réalisations (2011) et, à trois reprises, le prix d'excellence du PDG de Parcs Canada.
- A siégé à plusieurs conseils communautaires, notamment : Langley Rotary, Surrey Hospice Society, Langley Lodge et Friends of Surrey Museum and Archives.
- Est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Royal Roads.
- A été élu à la Chambre des communes en 2015.
- Est également membre du Comité de liaison de la Chambre des communes.

Interventions à la Chambre des communes

- À l'instar de bien des présidents de comités permanents de la Chambre des communes, M. Aldag ne défend pas d'enjeux particuliers parmi ceux qui sont étudiés par le Comité RNNR.
- Au cours de cette séance, la plupart des interventions de M. Aldag à la Chambre ont porté sur des questions touchant sa circonscription : l'aide aux victimes des inondations, la reconnaissance des dirigeants communautaires et la promotion des secteurs d'activités dans la vallée du bas Fraser, en Colombie-Britannique.

Interventions en comité

- Selon la convention, M. Aldag, en sa qualité de président, ne pose pas de questions aux personnes qui comparaissent devant le Comité RNNR.



Larry Maguire

Vice-président

Comité permanent des ressources naturelles

Affiliation politique : Parti conservateur du Canada

Circonscription : Brandon–Souris

Expérience

- A été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 2013.
- A travaillé pendant de nombreuses années comme agriculteur à Elgin, au Manitoba, et est diplômé en agriculture de l'Université du Manitoba.
- A été président de la Western Canadian Wheat Growers Association de 1995 à 1999.
- A été élu membre du comité consultatif de la Commission canadienne du blé auquel il a siégé de 1987 à 1994.
- A rempli deux mandats à la Bourse des marchandises de Winnipeg à titre de gouverneur public du Manitoba et a été membre de la direction du Conseil des grains du Canada.
- Est également vice-président du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis.

Interventions à la Chambre des communes

Au cours des dernières semaines, M. Maguire a pris la parole à la Chambre des communes sur les questions énergétiques suivantes :

- **Promotion de la sécurité énergétique** – Le Canada doit en faire davantage pour réduire la dépendance mondiale au pétrole et au gaz naturel russes. Pour ce faire, le Canada a besoin d'une vision pour construire des pipelines et favoriser la vigueur du secteur pétrolier et gazier qui sera mieux en mesure d'accroître les exportations vers de nouveaux marchés.
- **Investissement dans l'innovation** – En tant que chef de file mondial de la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières, le Canada pourrait en faire plus pour commercialiser ses technologies vertes d'extraction des ressources.

M. Maguire est également un ardent défenseur des enjeux du secteur agricole, en particulier pour le compte des agriculteurs indépendants des provinces de l'Ouest.

Interventions en comité

M. Maguire a récemment été nommé vice-président du Comité permanent des ressources humaines, après la réaffectation des rôles du cabinet fantôme par la chef intérimaire du Parti conservateur, Candice Bergen.

Depuis sa nomination, il a posé des questions détaillées aux témoins qui ont comparu devant le Comité sur les sujets suivants :

- **Promotion de la sécurité énergétique** – Comment le Canada peut-il jouer un rôle plus important dans la sécurité énergétique à l'échelle mondiale tout en coupant les liens avec les intérêts russes.
- **Évaluation des incidences d'un plafond d'émissions** – Quelles seraient les répercussions de la mise en œuvre d'un tel plafond sur le secteur pétrolier et gazier comparativement à d'autres dispositions relatives aux changements climatiques.
- **Exportation de technologies de réduction des émissions** – Comment le Canada peut-il commercialiser des technologies en vue de réduire les émissions du secteur pétrolier et gazier en vendant de l'équipement et des technologies vertes à des pays dont les pratiques sont moins rigoureuses que les siennes.



Mario Simard

Vice-président

Comité permanent des ressources naturelles

Affiliation politique : Bloc Québécois

Circonscription : Jonquière

Province : Québec

Expérience

- A été élu à la Chambre des communes en 2019.
- A été nommé membre du Comité RNNR depuis qu'il est député et en est le vice-président depuis 2020.
- Est porte-parole en matière de ressources naturelles du cabinet fantôme du Bloc Québécois et est également membre du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie.
- A été adjoint politique de l'ex-député de Jonquière-Alma de 2011 à 2015.
- Siège actuellement au conseil d'administration de Desjardins Capital et de Fiducie Desjardins.
- Est titulaire d'un baccalauréat en génie de l'Université Laval.

Interventions à la Chambre des communes

Questions liées à l'énergie soulevées à la Chambre :

- **Demandes visant à mettre fin aux subventions pour les combustibles fossiles** – M. Simard est un ardent défenseur du secteur forestier du Québec; il soutient souvent que ce secteur n'obtient qu'une fraction de l'aide fédérale accordée au secteur pétrolier et gazier.
- **Aucune construction de pipelines au Québec** – Comme ses collègues du Bloc Québécois, M. Simard insiste pour dire qu'aucun oléoduc ou gazoduc ne devrait être construit au Québec.

Sur la page Web de M. Simard, il déclare son engagement à :

- 1) favoriser le développement économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- 2) contribuer à la lutte aux changements climatiques;
- 3) relancer l'industrie forestière par l'utilisation accrue d'infrastructures en bois, mettre en place un plan de boisement et valoriser l'expertise régionale pour créer une grappe en économie verte.

Interventions en comité

Au cours de cette séance, les interventions de M. Simard ont été les suivantes :

- **Remise en question de l'efficacité du captage et du stockage du CO₂** – A mis en doute la pertinence d'investir des fonds fédéraux alors que des ressources sont disponibles par l'entremise de sociétés privées ou de provinces.
- **Appel à la fin des subventions pour les combustibles fossiles** – A conclu que les subventions en faveur des combustibles fossiles sont inefficaces et vont à l'encontre des objectifs globaux du gouvernement fédéral en matière de changements climatiques.
- **Appel à la réduction de la production de pétrole** – Soutient que le Canada ne peut pas réduire son empreinte carbone tout en continuant de produire et d'exporter du pétrole. En outre, des programmes comme le Fonds de réduction des émissions ne peuvent pas réduire efficacement les émissions alors que la production augmente.
- **Opposition au projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain** – A soutenu qu'un investissement supplémentaire dans l'agrandissement du pipeline ne serait avantageux ni pour le Québec ni pour la réduction des émissions.



Charlie Angus

Membre

Comité permanent des ressources naturelles

Affiliation politique : Nouveau Parti démocratique

Circonscription : Timmins–Baie James

Province : Colombie-Britannique

Expérience

- A été élu à la Chambre des communes en 2004 dans la circonscription de Timmins–Baie James.
- Dans les années 1980, il a ouvert une maison de travailleurs catholiques au centre-ville de Toronto pour les sans-abri, les réfugiés et les hommes en transition de la prison. A également été membre des groupes musicaux L'Etranger (punk) et Grievous Angels (folk rock).
- Dans les années 1990, il a déménagé à Cobalt, en Ontario, une ville minière, où il publiait le magazine HighGrader.
- A commencé sa carrière politique en organisant l'opposition de la collectivité à la proposition du dépotoir à la mine Adams d'importer des déchets toxiques pour traitement dans le Nord de l'Ontario.
- A été candidat à la course à la direction du parti en 2017.
- Est actuellement porte-parole adjoint du NPD en matière de ressources naturelles et porte-parole en matière d'éducation postsecondaire.
- A été élu meilleur mentor pour les parlementaires, en 2021, lors de la cérémonie annuelle de remise des prix parlementaires de Macleans et a été nommé l'un des députés les mieux informés à la Chambre, ceux-ci étant choisis par les députés de tous les partis.

Interventions à la Chambre des communes

M. Angus porte un message cohérent à la Chambre des communes sur ce qui suit :

- **Opposition aux appels à la construction de gazoducs en réponse à l'invasion de l'Ukraine** – A condamné l'invasion de l'Ukraine par Poutine, mais a critiqué la tentative des conservateurs d'utiliser ce conflit pour obtenir des appuis en vue de la construction de pipelines.
- **Incitation du gouvernement à en faire plus en matière de changements climatiques** – Demande aux autres députés de porter attention aux avertissements des récents rapports et recommandations du GIEC de la COP26.
- **Citation fréquente des rapports de la Régie et d'autres d'experts sur la production de pétrole** – En février, M. Angus a cité un rapport de la Régie selon lequel la production de pétrole en 2050 sera équivalente aux niveaux de production actuels.
- **Appel à une augmentation de l'aide aux travailleurs canadiens** – Demande au gouvernement fédéral de lutter contre le protectionnisme américain, d'améliorer les conditions de travail et de protéger les secteurs d'activité canadiens.

Interventions en comité

À titre de porte-parole adjoint pour les ressources naturelles, M. Angus a posé des questions sur ce qui suit :

- **Progrès réalisés à l'égard des engagements en matière de changements climatiques** – Récemment, il a pressé le ministre Wilkinson de parler des progrès réalisés par le gouvernement relativement à son plan d'action sur les changements climatiques.

- ***Remise en question du soutien fédéral pour le secteur pétrolier et gazier*** – Demande pourquoi le gouvernement rencontre des lobbyistes du secteur pétrolier et gazier et pourquoi il appuie l'accroissement de la production.
- ***Stratégie du Canada pour les métaux*** – A demandé quelle sera la position du Canada et comment il assurera sa croissance dans un marché mondial dont fait partie la Chine.
- ***Opposition au projet d'agrandissement du réseau de Trans mountain*** – A demandé quelles seront les répercussions de la construction et de l'exploitation de ce projet sur les cibles d'émissions à long terme pour le Canada.



Richard Bragdon

Membre

Comité permanent des ressources naturelles

Affiliation politique : Parti conservateur du Canada

Circonscription : Tobique-Mactaquac

Expérience

- A été élu à la Chambre des communes en 2019.
- Siègle également comme membre du Comité permanent des comptes publics.
- A été pasteur et a de solides racines en bénévolat dans sa collectivité.
- En 2021, a parrainé le projet de loi C-228, *Loi établissant un cadre fédéral visant à réduire la récidive*, obligeant le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile à présenter un plan pour réduire le nombre de récidivistes.

Interventions à la Chambre des communes

Au cours de la présente session parlementaire, M. Bragon n’a pas pris la parole à la Chambre des communes sur des questions liées à l’énergie.

De plus, M. Bragon n’a parrainé aucune motion ni aucun projet de loi à la Chambre au cours de la présente session.

Interventions en comité

M. Bragon n’intervient pas toujours pendant les réunions du Comité RNNR, mais il a récemment posé des questions sur les sujets suivants :

- **Incidences de la taxe sur le carbone** – A sollicité l’avis d’experts sur la question de savoir si ou comment la taxe sur le carbone a permis de réduire les émissions.
- **Autres programmes fédéraux de réduction des émissions** – S’est enquis des effets de divers programmes fédéraux, dont le Fonds de réduction des émissions, pour lutter contre les changements climatiques.



George Chahal

Membre

Comité permanent des ressources naturelles

Affiliation politique : Parti libéral du Canada

Circonscription : Calgary–Skyview

Expérience

- A été élu à la Chambre des communes en 2021; est actuellement le seul député libéral de Calgary.
- A été conseiller municipal pour le quartier électoral 5 de Calgary de 2017 à 2021.
- À titre de conseiller, a mis sur pied le groupe de travail sur la sécurité publique communautaire de Calgary et a siégé à la commission de police de cette ville.
- Avant d’entrer dans la fonction publique, a travaillé dans le secteur financier ainsi que dans les domaines de la construction et de l’aménagement.
- Est titulaire d’un baccalauréat en économie et d’une maîtrise en design de l’environnement de l’Université de Calgary.
- Après les élections fédérales de 2021, M. Chahal s’est vu imposer une sanction administrative pécuniaire de 500 \$ qu’il a acquittée envers le commissaire aux élections du Canada pour avoir retiré les dépliants électoraux de son opposant.
- Siège actuellement au Comité permanent des transports, de l’infrastructure et des collectivités.

Interventions à la Chambre des communes

M. Chahal parle souvent de son expérience en tant que conseiller municipal à Calgary, alors qu’il a représenté une circonscription multiethnique, composé avec les conséquences de la tempête de grêle de 2020 et défendu une province qui venait de connaître un ralentissement économique.

Il n’a pas pris la parole sur les questions énergétiques à la Chambre des communes.

Interventions en comité

À titre de membre du Comité RNNR, M. Chahal a posé des questions sur ce qui suit :

- **Technologies de réduction des émissions** – A sollicité des avis d’experts du secteur pétrolier et gazier sur les percées technologiques qui font leur apparition pour réduire les émissions, en particulier en ce qui a trait au captage et au stockage du carbone.
- **Transition efficace vers une économie verte** – Comment l’Alberta peut-elle assurer sa transition en douceur vers un avenir sobre en carbone? Quel est le rôle du gaz naturel dans cette transition? Que peut-on faire pour assurer la création ou la protection de bons emplois dans ce processus?
- **Fonds de réduction des émissions** – A interrogé des témoins sur la façon dont le fonds fédéral a amélioré la confiance des investisseurs dans le secteur.

M. Chahal est participe plus activement au Comité permanent des transports, de l’infrastructure et des collectivités.



Julie Dabrusin

Membre

Comité permanent des ressources naturelles

Affiliation politique : Parti libéral du Canada

Circonscription : Toronto–Danforth

Expérience

- Est actuellement secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et du ministre de l'Environnement et du Changement climatique.
- A été élue à la Chambre des communes en 2015.
- A exercé le droit pendant des années dans un cabinet privé à Toronto.
- A travaillé à l'enquête sur les contrats externes de Toronto portant sur les pratiques d'approvisionnement de la ville.
- A lancé l'escouade Second Harvest Danforth Hunger Squad, a fondé Friends of Winthrow Park et a collaboré avec les banques alimentaires et les marchés agricoles locaux.
- A reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II pour son engagement communautaire.
- Est titulaire d'un baccalauréat en études sur le Proche et le Moyen-Orient de l'Université McGill et est diplômée en droit de l'Université de Toronto.

Interventions à la Chambre des communes

En qualité de secrétaire parlementaire, M^{me} Dabrusin :

- **répond, pendant la période de questions, aux questions** sur l'énergie, et plus récemment sur la sécurité énergétique et l'augmentation de la production pétrolière et gazière au Canada;
- **fait écho à de nombreux messages du ministre Wilkinson sur les ressources naturelles** : gestion responsable des ressources naturelles, construction de bornes de recharge pour véhicules électriques et transition vers une économie à zéro émission.

Lors de débats récents, M^{me} Dabrusin a aussi pris la parole sur les enjeux suivants :

- **Invasion de l'Ukraine** – Convient que l'invasion de l'Ukraine représente une possibilité pour le secteur énergétique canadien, mais reconnaît qu'il faudrait plusieurs années pour construire des pipelines ou mettre en place de nouvelles infrastructures. Il est essentiel de réfléchir aux prochaines étapes en matière de politique énergétique et de sécurité énergétique.

Interventions en comité

Contrairement aux séances précédentes, les secrétaires parlementaires actuels sont des membres votants des comités et posent des questions d'approfondissement.

M^{me} Dabrusin a demandé aux témoins de commenter les sujets suivants :

- **Traitement des avis contradictoires sur les plafonds d'émissions** – A posé plusieurs questions sur la question de savoir si le gouvernement devrait adopter un plafond d'émissions pour le secteur pétrolier et gazier.
- **Plafonnement et échange de droits d'émission** – A voulu examiner les avantages et les inconvénients d'un système de plafonnement et d'échange des droits d'émission, la rapidité de la mise en œuvre éventuelle d'un tel système et son efficacité par rapport à d'autres mesures.



Yvonne Jones

Membre

Comité permanent des ressources naturelles

Affiliation politique : Parti libéral du Canada

Circonscription : Labrador

Expérience

- Est actuellement secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles et du ministre des Affaires du Nord.
- A été élue à la Chambre des communes en 2013.
- A été mairesse de Mary's Harbour, sa ville natale, de 1991 à 1996.
- A été députée à la Chambre de l'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador pour Cartwright-L'Anse au Clair de 1996 à 2013.
- Avant d'entrer en politique, M^{me} Jones a été journaliste à Terre-Neuve-et-Labrador, chercheuse à l'Université Memorial et conseillère en emploi à Développement des ressources humaines Canada.
- A été bénévole auprès de la Battle Harbour Development Corporation et du NunatuKavut Community Council, entre autres.

Interventions à la Chambre des communes

En ce qui concerne les questions énergétiques, elle a démontré qu'elle est une ardente défenseuse des enjeux suivants :

- **Mise en valeur du pétrole et du gaz au large des côtes**, en particulier au large de la côte atlantique.
- **Protection de la souveraineté dans l'Arctique** – Défense de la frontière nord du Canada, une question mise à l'avant-plan depuis l'invasion de l'Ukraine le mois dernier.
- **Mise en valeur efficace des ressources** – Promouvoir une mise en valeur responsable, efficiente et durable dans les collectivités du Nord canadien.

Interventions en comité

En comité, M^{me} Jones a posé des questions sur ce qui suit :

- **Offre d'occasions de formation** aux travailleurs du Nord et aux communautés autochtones.
- **Création de programmes visant à réduire la dépendance au diesel** à l'intention des collectivités du Nord.
- **Transition du secteur pétrolier et gazier** – Promotion de la transition vers une économie verte et de la création d'emplois.
- **Développement économique des communautés autochtones** – Déterminer comment le gouvernement peut mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones tout en favorisant le développement économique des communautés du Nord canadien.
- **Mise en œuvre d'un plafond d'émissions** – Évaluer les moyens les plus efficaces de mettre en œuvre un plafond d'émissions dans le secteur pétrolier et gazier.



Viviane Lapointe

Membre

Comité permanent des ressources naturelles

Affiliation politique : Parti libéral du Canada

Circonscription : Sudbury

Expérience

- A été élue en 2021 et figure donc parmi les nouveaux députés siégeant au Comité RNNR.
- Est également membre du Comité permanent de l'industrie et de la technologie.
- A travaillé au ministère du Développement du Nord et des Mines de 1991 à 1998.
- A fourni des services de communications stratégiques aux hôpitaux de Sudbury et a été dirigeante des communications et de l'engagement communautaire à Horizon Santé-Nord jusqu'en 2018.
- A été directrice générale d'Intégration communautaire Grand Sudbury.

Interventions à la Chambre des communes

Les interventions de M^{me} Lapointe à la Chambre des communes ont été peu nombreuses.

Elle a fait quelques commentaires sur les questions suivantes :

- **Soutien aux femmes travaillant dans le secteur des ressources naturelles** – Défend les intérêts des femmes occupant des emplois en science, technologie, ingénierie et mathématiques (« STIM ») et non traditionnels, en particulier dans le secteur minier, dans sa circonscription de Sudbury.
- **Stratégie sur les minéraux critiques** – A souligné l'importance d'élaborer une vision et un plan fédéraux solides pour les minéraux critiques.

Interventions en comité

M^{me} Lapointe a posé des questions sur les sujets suivants :

- **Développement économique rural** – A pris la parole sur le rôle du secteur des ressources naturelles pour rendre les collectivités rurales plus sûres et plus résilientes sur le plan économique.
- **Minéraux critiques et mines** – A souligné l'importance de maintenir des normes environnementales et la façon dont les processus d'évaluation d'impact du Canada distinguent notre pays des autres.
- **Objectifs en matière de changements climatiques** – A demandé comment le Canada pouvait mieux atteindre ses objectifs en la matière.
- **Orientation stratégique sur la mise en valeur des ressources naturelles** – A souligné la nécessité d'une orientation stratégique claire sur la mise en valeur des ressources naturelles, y compris la mise au point de technologies et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.



James Maloney

Membre

Comité permanent des ressources naturelles

Affiliation politique : Parti libéral du Canada

Circonscription : Etobicoke–Lakeshore

Expérience

- A été élu député à la Chambre des communes en 2015.
- A été avocat plaquant en droit civil et associé au cabinet Hughes Amys LLP.
- A été président du Toronto Lawyers Club.
- Est actuellement membre du conseil d'administration de la Société catholique de l'aide à l'enfance de Toronto et du centre communautaire Franklin-Horner.
- A été élu conseiller municipal du quartier électoral 5 de Toronto en 2014.
- A été président du Comité RNNR de 2015 à 2020.
- À l'automne 2020, M. Maloney a été cité par le commissaire à l'éthique du Canada pour ne pas avoir respecté les lignes directrices sur les conflits d'intérêts en omettant de divulguer ses intérêts personnels dans les 60 jours suivant son élection.

Interventions à la Chambre des communes

M. Maloney n'a fait aucune intervention à la Chambre sur des questions liées aux ressources naturelles, comme les pipelines et le secteur pétrolier et gazier. Lors de débats récents sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie, ses commentaires ont porté sur l'offre de soutien à la population, mais pas sur la sécurité énergétique.

Les commentaires de M. Maloney à la Chambre reflètent généralement les intérêts de ses électeurs dans la circonscription d'Etobicoke–Lakeshore.

Interventions en comité

En comité, M. Maloney demande généralement aux témoins de clarifier certains points de leur témoignage et agit comme « enquêteur » dans ce contexte.

Par conséquent, il est difficile de déterminer son opinion sur des sujets clés.

En particulier, il a interrogé les témoins sur les sujets suivants :

- **Plafonnement des émissions** – Il leur a demandé s'ils favorisaient la création d'un tel plafond pour le secteur pétrolier et gazier.
- **Cibles du Canada en matière de changements climatiques** – Il a demandé à des experts comparaissant devant le Comité RNNR de confirmer s'ils étaient optimistes quant à la possibilité que les politiques fédérales actuelles permettent au gouvernement d'atteindre ses objectifs en matière de changements climatiques.



Greg McLean

Membre

Comité permanent des ressources naturelles

Affiliation politique : Parti conservateur du Canada

Circonscription : Calgary–Centre

Expérience

- A été élu à la Chambre des communes en 2019.
- Avant d’entrer en politique, il a travaillé à titre de gestionnaire de placements agréé à la gestion de capitaux d’amorçage et d’investissements dans des sociétés énergétiques en Alberta. A travaillé dans le secteur des services financiers pendant plus de 20 ans.
- Au début de sa carrière professionnelle, il a conseillé deux ministres conservateurs à Ottawa, Harvie Andre et John Corbeil.
- Est titulaire d’un baccalauréat en commerce de l’Université de l’Alberta et d’une maîtrise en administration des affaires de l’Université Western.
- A récemment été nommé une nouvelle fois porte-parole en matière de ressources naturelles (par la chef intérimaire du Parti conservateur, Candice Bergen).
- Jusqu’en février dernier, M. McLean a été membre puis vice-président du Comité permanent des finances.

Interventions à la Chambre des communes

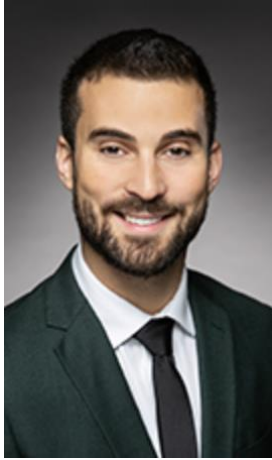
M. McLean est l’un des plus ardents défenseurs du secteur pétrolier et gazier au Canada du Parti conservateur. Il parle régulièrement aux députés des sujets suivants :

- **Captage et stockage du CO₂** – Lors de la dernière session, M. McLean a déposé le projet de loi C-262, un projet de loi d’initiative parlementaire visant à créer un crédit d’impôt pour les entreprises souhaitant faire le captage et le stockage du CO₂. Il continue d’exercer des pressions sur le gouvernement libéral pour qu’il soutienne davantage les entreprises qui mettent au point cette technologie.
- **Le rôle du Canada pour assurer la sécurité énergétique à l’échelle mondiale** – Récemment, il a vivement condamné l’invasion de l’Ukraine par la Russie, tout en exhortant le Canada à intensifier la construction de pipelines et à accroître la production afin de remplacer le pétrole et le gaz russes.
 - Il a soutenu que les politiques libérales [traduction] « [...] visant à tuer les projets énergétiques canadiens ont financé l’invasion de l’Ukraine par la Russie ».
- **Soutien des subventions pour le pétrole et le gaz** – S’oppose aux députés qui sont en désaccord avec les subventions pour les combustibles fossiles, soutenant que le secteur pétrolier et gazier a joué un rôle important dans la création de la richesse et du niveau de vie élevé du Canada.

Interventions en comité

M. McLean est un membre très actif du Comité RNNR. Ses questions d’approfondissement précises reflètent ses connaissances et son expertise dans les domaines suivants :

- **Captage et stockage de CO₂.**
- **Évaluation de l’efficacité des politiques fédérales dans la réduction des émissions**, y compris le Fonds de réduction des émissions.
- **Promotion du pétrole et du gaz canadiens** en tant que source d’énergie éthique et responsable sur le plan environnemental.



- **Mise en valeur du secteur pétrolier et gazier du Canada** au moyen de subventions, d'incitatifs fiscaux et de fonds d'investissement.

Eric Melillo

Membre

Comité permanent des ressources naturelles

Affiliation politique : Parti conservateur du Canada

Circonscription : Kenora

Expérience

- A été élu à la Chambre des communes en 2019.
- Est le plus jeune député à avoir été élu au Parlement en 2019 et le plus jeune député conservateur à avoir été élu au Canada.
- A auparavant travaillé comme associé dans un cabinet d'experts-conseils aux entreprises et comme analyste de la recherche en politiques pour l'Institut des politiques du Nord, un groupe de réflexion non partisan.
- A été directeur de campagne pour le député de Kenora–Rainy River, Greg Rickford.
- Est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université Lakehead.

Interventions à la Chambre des communes

M. Melillo peut être décrit comme une étoile montante à la Chambre des communes. Il prend souvent la parole sur divers sujets, dont les suivants :

- **Développement économique dans le Nord de l'Ontario** – Est fortement en faveur de projets axés sur les ressources pour les collectivités rurales et éloignées.
- **Soutien aux communautés autochtones** – Grâce au développement communautaire et à la création de logements et d'emplois dans les réserves.
- **Appui de projets d'infrastructure essentielle** – Afin de soutenir de manière valable le Nord de l'Ontario.

M. Melillo n'a pas posé de questions ni fait de commentaires à la Chambre des communes sur les pipelines, la mise en valeur du pétrole et du gaz ou les projets hydroélectriques.

Interventions en comité

À titre de membre du Comité RNNR, M. Melillo a attiré l'attention sur les enjeux suivants :

- **Promotion de l'innovation** – Comment s'assurer que les sociétés pétrolières et gazières adoptent de nouvelles technologies pour réduire les émissions et comment évaluer l'efficacité des mesures clés.
- **Plafond des émissions** – Examiner l'efficacité de l'établissement d'un plafond des émissions pour le secteur pétrolier et gazier.
- **Soutien aux Autochtones pour les projets axés sur les ressources naturelles** – A posé des questions détaillées sur le niveau d'aide aux communautés relative à de tels projets dans les communautés autochtones, comme le projet Coastal GasLink.
- **Politique sur les minéraux critiques** – Examen des forces et des faiblesses de la politique sur les minéraux critiques du gouvernement fédéral.

Feuille d'information sur le plafond des émissions de gaz à effet de serre

Expérience

Le Comité a entrepris l'étude d'un plafond ferme pour les émissions gaz à effet de serre (« GES ») le 7 février 2022 en réponse à une annonce faite par le premier ministre à la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (« COP26 »), à Glasgow, selon laquelle le Canada imposerait un plafond pour les émissions de GES provenant du secteur pétrolier et gazier.

Cet engagement a été réitéré dans les lettres de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique et du ministre des Ressources naturelles, qui les ont chargés de plafonner les émissions du secteur pétrolier et gazier aux niveaux actuels et de veiller à ce que ce secteur contribue de façon ambitieuse et réaliste à l'atteinte des objectifs climatiques du pays pour 2030.

Afin de concrétiser cet engagement, les ministres de l'Environnement et du Changement climatique et des Ressources naturelles ont envoyé une lettre aux coprésidents du Groupe consultatif pour la carboneutralité (« GCPC ») du gouvernement pour obtenir des conseils sur ce à quoi pourrait ressembler un plafond des émissions du secteur pétrolier et gazier. Le GCPC a été créé en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, qui exige que le gouvernement publie des plans quinquennaux pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050, afin de lui fournir des conseils indépendants sur les meilleures façons de réaliser ces plans. Dans leur lettre, les ministres ont demandé au GCPC qu'il les conseille et les guide dans l'élaboration du premier plan quinquennal, y compris les cibles quantitatives, pour la réduction des émissions dans le secteur pétrolier et gazier.

Le 29 mars 2022, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a déposé le premier plan quinquennal de réduction des émissions en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. Le plan, qui prévoit des réductions des émissions à l'échelle de l'économie de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005, obligerait le secteur pétrolier et gazier à réduire ses émissions de 31 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 (ou de 42 % par rapport aux niveaux de 2019). Bien que le plan présente des recommandations à l'échelle de l'économie sur la façon d'atteindre les objectifs du gouvernement en matière de réduction des émissions, il est clair que les réductions d'émissions proposées pour le pétrole et le gaz ne constituent pas le plafond annoncé à la COP22. Le plan précise

plutôt comment les mesures prises dans différents secteurs, dont celui du pétrole et du gaz, pourraient réduire les émissions afin d'atteindre les grands objectifs climatiques du gouvernement.

Selon le plan, la contribution à la réduction proposée de 31 % des émissions du secteur pétrolier et gazier servira à orienter l'élaboration et la mise en œuvre du plafond des émissions du secteur, mais l'élaboration et la mise en œuvre du plafond ne seront terminées qu'après consultation des provinces, de l'industrie, des groupes autochtones et de la société civile. Le plan prévoit la publication d'un document de travail sur le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier au printemps 2022.

Faits et chiffres clés de la Régie

Allocation à la Régie en 2021-2022	108,1 millions de dollars
Nombre d'employés de la Régie en 2021-2022	545
Nombre de sociétés réglementées	126
Kilomètres de pipelines réglementés (2019)	73 000
Kilomètres de lignes de transport d'électricité réglementées (2019)	1 400
Audiences de la Commission de la Régie (exercice 2021-2022)	
Prévues à l'article 183 de la <i>Loi sur la Régie canadienne de l'énergie</i> (« LRCE »)	2 audiences en cours
Droits et tarifs	1 audience en cours; 5 décisions rendues
Tracé détaillé au titre de la LRCE	5 décisions rendues
Pouvoirs de l'Office et modifications	3 décisions rendues
Autorisation d'activités délivrée en vertu de la <i>Loi sur les opérations pétrolières au Canada</i> (« LOPC »)	1 audience en cours

Approbation du plan de mise en valeur au titre de la <i>Loi sur les opérations pétrolières des Territoires du Nord-Ouest</i>	1 décision rendue
Ordonnances de la Commission de la Régie – Processus sans audience (exercice 2021-2022)	
Demandes présentées aux termes de l'article 214 de la LRCE	15 décisions rendues
Exportation et importation à court terme	197 décisions rendues
Permis d'exportation d'électricité	10 décisions rendues
Décisions rendues en vertu de la LOPC, sans audience	5 décisions rendues

Messages clés

RÉGLEMENTATION DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

Rôle de la Régie dans la réglementation des émissions de gaz à effet de serre (« GES »)

- La Régie ne réglemente pas directement les émissions de GES mais plutôt l'infrastructure énergétique.
 - Les rejets de méthane et autres émissions de GES des installations réglementées par la Régie sont assujettis à la réglementation d'Environnement et Changement climatique Canada (« ECCC »).

- La Régie vérifie le respect des engagements pris par les promoteurs de projet et des conditions assorties aux autorisations, y compris en ce qui concerne les GES, mais l'établissement et l'application de la réglementation sur les GES relèvent d'ECCC.

Mandat de la Régie en vertu du *Règlement sur l'énergie renouvelable extracôtière*

- Le mandat de la Régie comprend l'évaluation et la réglementation des projets d'énergie renouvelable extracôtière.
- La Régie n'a pas encore reçu de demandes relatives à de nouveaux projets d'énergie renouvelable extracôtière, et aucun projet antérieur à la création de la Régie en 2019 n'est assujéti à sa réglementation.
- Ressources Naturelles Canada dirige l'initiative de règlement sur l'énergie renouvelable extracôtière.

Priorité stratégique de la Réconciliation

- La Régie est déterminée à participer au processus de réconciliation en cours et à renouveler sa relation avec les peuples autochtones par la reconnaissance de leurs droits, dans un esprit de respect, de coopération et de partenariat.
- La LRCE offre à la Régie le moyen d'agir en ce sens en l'aidant à transformer ses méthodes de travail.

INFORMATION SUR L'ÉNERGIE

- L'information sur l'énergie est essentielle pour appuyer le dialogue public sur les questions énergétiques et la prise de décisions par les Canadiens, les gouvernements, l'industrie et les autres parties prenantes.
- La Régie a pour objectif de publier des produits instructifs, qui profitent à un vaste auditoire et qui traitent du large éventail des questions pertinentes en matière d'énergie au Canada de façon attrayante et transparente.

Rapport *Avenir énergétique du Canada*

- La série de rapports sur l'avenir énergétique du Canada propose aux Canadiens une analyse neutre et factuelle sur l'avenir énergétique à long terme du pays.

DÉCISIONS SUR LES PROJETS ÉNERGÉTIQUES

- Avant de rendre une décision ou de formuler une recommandation à l'égard d'un projet, la Commission examine les émissions éventuelles de la nouvelle infrastructure énergétique, en particulier la mesure dans laquelle le projet porterait atteinte aux engagements du Canada en matière de changements climatiques ou contribuerait à leur respect.

Évaluations environnementales

- La prévention des dommages est fondamentale pour assurer la sécurité des personnes et la protection de l'environnement.

- Nos activités de surveillance vont bien au-delà de la simple conformité. Nos attentes à l'égard des sociétés sont les suivantes :
 - Elles doivent adopter de nouvelles technologies et des méthodes novatrices pour améliorer leurs systèmes de gestion.
 - Elles doivent s'adapter aux nouvelles attentes de la population envers les sociétés énergétiques.
 - Elles doivent travailler avec les peuples autochtones pour protéger l'environnement.

Évaluations d'impact intégrées

- La Régie évalue l'impact sur l'environnement de tous les nouveaux projets de pipeline et de ligne de transport d'électricité de compétence fédérale.
- Lorsqu'un pipeline ou une ligne de transport d'électricité est désigné aux termes de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, il est assujéti à une évaluation intégrée de la Régie et de l'Agence canadienne d'évaluation d'impact.

Consultations de la Couronne

- La Régie s'efforce d'établir des relations constructives avec les peuples autochtones partout au Canada qui peuvent être touchés par les installations qu'elle réglemente.
- Les consultations ne représentent qu'un aspect de ses relations avec les peuples autochtones.
- Les audiences de la Commission de la Régie sont un élément clé de l'approche et des activités de consultation de la Couronne menées par la Régie.

Réglementation des importations et des exportations par la Régie

- La Commission réglemente l'exportation de tous les hydrocarbures et de l'électricité, ainsi que les importations de gaz naturel.

Dépassements de coûts du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (réglementation des droits et tarifs)

- Les coûts en capital définitifs du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain comptent parmi les facteurs qui serviront à déterminer les droits définitifs une fois le projet terminé.
- La méthode de conception des droits approuvée par l'Office en 2013 précise dans quelle mesure les coûts en capital plus élevés que prévus doivent se répercuter sur les droits ou être à la charge de la société.
- Tous les expéditeurs qui ont signé un contrat à long terme pour le réseau agrandi continuent d'appuyer le projet d'agrandissement.
- La Commission n'a pas encore été saisie d'une demande visant les droits définitifs exigibles sur le réseau agrandi, y compris la répartition des coûts en capital plus élevés entre les expéditeurs et la société pipelinière.

Onglet A – Réglementation de l'énergie

Rôle de la Régie dans la réglementation des émissions de gaz à effet de serre **(« GES »)**

Contexte – Réglementation des émissions de GES

La Régie ne réglemente pas directement les émissions de GES, mais plutôt l'infrastructure énergétique; les rejets de méthane et autres émissions de GES des installations réglementées par la Régie sont assujettis à la réglementation d'ECCC.

Le méthane est réglementé par ECCC en tant que polluant en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et du [Règlement sur la réduction des rejets de méthane et de certains composés organiques volatils \(secteur du pétrole et du gaz en amont\)](#) de 2018 d'ECCC. Les principaux éléments du règlement sur le méthane qui s'appliquent aux installations réglementées par la Régie sont les suivants :

- Exigences de fonctionnement pour les compresseurs centrifuges et alternatifs dont la puissance au frein nominale est de plus de 75 kW (pour la plupart des compresseurs réglementés par la Régie, la puissance est indiquée en MW) [entrées en vigueur en janvier 2020].
- Exigences quant à la limite d'évacuation et à la détection et la réparation des fuites pour toute installation susceptible de produire plus de 60 000 m³/an d'émissions (environ 137 m³/j, en moyenne, soit la majorité des installations de gaz naturel réglementées par la Régie). En outre, ces installations (entrée en vigueur en janvier 2023) :
- ne doivent pas évacuer plus de 15 000 m³ normalisés de gaz naturel au cours d'une année (sauf lors de purges [dépressurisations temporaires] et d'évacuations des compresseurs) [article 26];
- doivent réparer toute fuite d'au moins 500 parties par million en volume (« ppmv ») d'hydrocarbures (article 31) dans les délais prescrits (principalement immédiatement ou dans les 30 jours).

ECCC réglemente également le rejet de méthane au moyen de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, qui a jeté les bases d'un système d'échange réglementaire pour diverses industries canadiennes, connu sous le nom de système de tarification fondé sur le rendement (« STFR »), qui s'appliquerait en l'absence d'un système provincial de tarification du carbone (Manitoba, Saskatchewan, Île-du-Prince-Édouard, Yukon et Territoires du Nord-Ouest). L'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont récemment établi de tels systèmes et ont été exemptés du STFR.

Le STFR établit que les personnes responsables des installations visées doivent compenser leurs émissions de GES qui dépassent la limite annuelle d'une installation. Les limites annuelles sont précisées dans le [Règlement sur le système de tarification fondé sur le rendement](#), qui est entré en vigueur en partie en 2019 puis intégralement en 2022.

Dans ce règlement, on entend par « installation » les gazoducs de transport et les équipements de compression connexes (qui ne servent pas pour la distribution locale). L'annexe 1 fixe à 0,393 tonne d'eq. CO₂ par mégawattheure (« MWh ») la limite pour le transport de gaz naturel traité. ECCC travaille actuellement à établir les protocoles de crédits compensatoires à appliquer lorsque les émissions d'une installation sont supérieures à la limite fixée.

On trouve différents seuils (équivalents ou plus rigoureux) à l'échelle provinciale pour les pipelines de transport et les installations de compression pour lesquelles le filet de sécurité du STFR n'est pas nécessaire (Colombie-Britannique, Alberta, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et Territoires du Nord-Ouest).

D'autres règlements qui ne portent pas sur le méthane contribuent également à la gestion des GES, comme le [*Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques \(DORS/2016-151\)*](#) d'ECCC, qui prévoit des limites d'intensité d'émission d'oxydes d'azote (« NO_x »). Le maintien d'unités à faibles émissions de NO_x réduit également les émissions de GES, car les NO_x peuvent réagir dans l'atmosphère et contribuer aux concentrations d'oxyde de diazote (« N₂O »).

Prise en compte des émissions de GES et des réductions lors des audiences de la Régie sur les projets

La *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* et la *Loi sur l'évaluation d'impact* prévoient parmi les éléments à considérer « la mesure dans laquelle les effets [...] portent atteinte ou contribuent à la capacité du gouvernement du Canada de respecter ses engagements à l'égard des changements climatiques ». Pour aider à l'évaluation de cet élément, ECCC a publié le document [*Évaluation stratégique des changements climatiques*](#) (« ÉSCC »), qui décrit les types de renseignements que les promoteurs sont tenus de présenter et la façon dont ces renseignements peuvent être considérés.

Les principaux points de l'ÉSCC comprennent l'exigence pour les promoteurs d'inclure un plan crédible pour atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 et d'établir un seuil décroissant pour l'évaluation des émissions en amont (actuellement requis pour les projets de plus de 500 kt d'éq. CO₂/an, qui devra diminuer à 100 kt d'éq. CO₂/an d'ici 2050).

Messages clés

- La Régie vérifie le respect des engagements pris par les promoteurs de projet et des conditions assorties aux autorisations, y compris en ce qui concerne les GES, mais l'établissement et l'application de la réglementation sur les GES relèvent d'ECCC.
- La Commission tient compte des émissions éventuelles d'une nouvelle infrastructure énergétique dans l'évaluation des projets en vertu de la LRCE, en particulier la mesure dans laquelle le projet porterait atteinte ou contribuerait aux engagements du Canada en matière de changements climatiques.
- Ces évaluations sont guidées par le *Guide de dépôt* de la Régie, qui reflète les principes et les objectifs de l'évaluation stratégique des changements climatiques d'ECCC, notamment la nouvelle exigence pour les promoteurs de fournir un plan crédible pour atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050.
- Une évaluation des émissions de GES en amont (et de leur effet d'accroissement) sera également prise en compte pour les projets dont les émissions sont supérieures à un seuil désigné, actuellement établi à 500 kt d'éq. CO₂/an par l'ÉSCC.

Règlement sur les émissions fugitives

Contexte

La Régie ne réglemente pas les émissions fugitives. Elle a toutefois le [mandat](#) de veiller à ce que les sociétés mettent en place un système de contrôle des pipelines qui comprend un système de détection des fuites, comme l'exigent le [Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres](#) et le règlement sur le méthane d'ECCC. Les trois méthodes de base pour la détection des fuites sont des inspections internes, des inspections externes et des inspections visuelles. La méthode interne la plus utilisée est l'installation d'un système d'acquisition et de contrôle des données (« SCADA »), un ensemble de logiciels et d'éléments matériels qui recueillent des données comme la pression, les débits et la température. Les systèmes externes consistent en l'installation de capteurs qui détectent les rejets de fluides. Ils sont habituellement installés à l'extérieur de la conduite.

En 2019, les émissions fugitives non intentionnelles des oléoducs, des gazoducs et des conduites de transport de CO₂ ont totalisé 1,4 Mt d'éq. CO₂ produits par le secteur pétrolier et gazier au Canada et celles des conduites de distribution de gaz naturel, 1,0 Mt d'éq. CO₂. Ces fuites peuvent provenir de la corrosion, d'une défaillance de l'équipement, de la désuétude de l'équipement, de dommages causés par des travaux d'excavation à proximité ou d'événements naturels (mouvements du sol ou fortes pluies). Pour réduire ces émissions, on peut installer des systèmes de détection des fuites.

De nombreuses sociétés pipelinières s'efforcent de réduire leur empreinte carbone en électrifiant leurs stations de compression, en améliorant la détection des fuites et en récupérant la chaleur qui est perdue. On recense plusieurs projets au Canada et aux États-Unis destinés à réduire les émissions de GES de l'infrastructure pipelinière selon diverses méthodes.

Messages clés

- Le secteur pétrolier et gazier du Canada était le plus grand émetteur de GES en 2019, totalisant 191,4 Mt d'éq. CO₂, soit 26,2 % des émissions de GES.

- Environ 6 % des émissions produites par le secteur pétrolier et gazier au Canada provenaient de stations de compression de pipelines et d'émissions fugitives de gaz. Le recours à l'électricité pour alimenter les stations de compression peut réduire ces émissions.
- Les rejets fugitifs involontaires des oléoducs, des gazoducs et des pipelines de transport de CO₂ représentaient moins de 1 % des émissions produites par le secteur pétrolier et gazier au Canada.
- Pour les oléoducs, on a le plus souvent recours à des moteurs électriques pour alimenter les pompes qui pressurisent le pétrole brut et, par conséquent, les émissions de GES sont moindres que dans le cas des gazoducs.
- Pour les gazoducs, l'utilisation de compresseurs électriques pourrait réduire ou éliminer les émissions de GES des stations de compression qui acheminent le gaz sur de longues distances en tenant compte des changements d'élévation, mais cela serait coûteux.
- Les sociétés pipelinières s'efforcent de réduire leur empreinte carbone en électrifiant leurs stations de compression, en améliorant la détection des fuites et en récupérant la chaleur qui est perdue.

Mandat de la Régie en vertu du *Règlement sur l'énergie renouvelable* extracôtière

Contexte

Aux termes de la LRCE, la Régie est responsable de l'évaluation et de la réglementation des projets d'énergie renouvelable extracôtière pendant tout leur cycle de vie. Cela comprend l'évaluation des projets proposés, ainsi que leur réglementation et leur surveillance pendant leur construction, leur exploitation et leur désaffectation.

Pour les projets assujettis au *Règlement sur les activités concrètes* pris en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (c'est-à-dire qui font partie de la liste des projets désignés de cette loi), la Régie mène une évaluation d'impact conjointe avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Par exemple, un projet d'énergie éolienne extracôtière comprenant 10 éoliennes ou plus serait assujetti à une évaluation d'impact conjointe.

Il n'y a actuellement aucun projet d'énergie renouvelable extracôtière dans les eaux fédérales canadiennes, et la Régie n'a reçu aucune demande à cet égard à ce jour.

Ressources Naturelles Canada dirige l'initiative de règlement sur l'énergie renouvelable extracôtière qui permettra la mise en œuvre de la partie 5 – Projets d'énergie renouvelable extracôtière et lignes extracôtières de la LRCE grâce à l'élaboration de règlements modernes sur la sécurité et la protection de l'environnement pour les projets d'énergie renouvelable extracôtière et les lignes de transport d'électricité dans les zones extracôtières du Canada. Ces projets comprennent des activités d'exploration, de construction, d'exploitation et de désaffectation. Les technologies d'énergie renouvelable extracôtière produisent de l'énergie à partir du vent, des vagues ou des marées.

Messages clés

- Le mandat de la Régie comprend l'évaluation et la réglementation des projets d'énergie renouvelable extracôtière.
- La Régie n'a pas encore reçu de demandes relatives à de nouveaux projets d'énergie renouvelable extracôtière, et aucun projet antérieur à la création de la Régie en 2019 n'est assujéti à sa réglementation.
- Ressources Naturelles Canada dirige l'initiative de règlement sur l'énergie renouvelable extracôtière.

Priorité stratégique de la Réconciliation

La Régie évalue constamment la meilleure façon de remplir son mandat, aujourd'hui et dans l'avenir, et son plan stratégique constitue une feuille de route de ce que les Canadiens peuvent attendre d'elle dans les années à venir. Cependant, les conseils que la Régie donne aux ministres au sujet des allocations budgétaires futures constituent des renseignements confidentiels du Cabinet. Je ne peux donc pas faire de commentaires sur les conseils que nous aurions pu donner au sujet du prochain budget.

Contexte

La Régie de l'énergie du Canada trace clairement la voie vers l'avenir – elle s'est dotée d'une vision et de priorités audacieuses qui guident son orientation future. Notre plan stratégique est la carte routière précisant ce que les Canadiens peuvent attendre de la Régie dans les années à venir. Les priorités servent à orienter notre travail. Les quatre priorités stratégiques de la Régie sont les suivantes :

- Réconciliation
- Innovation en matière de données et de technologie numérique
- Amélioration de la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale

- Renforcement de la confiance des Canadiens envers la Régie

Nous harmoniserons nos efforts pour faire avancer chacune de ces priorités, réaliser notre mission et concrétiser notre vision en collaboration avec tous nos partenaires.

Messages clés

- La Régie est déterminée à participer au processus de réconciliation en cours et à renouveler sa relation avec les peuples autochtones par la reconnaissance de leurs droits, dans un esprit de respect, de coopération et de partenariat.
 - Une mobilisation significative des communautés autochtones fait de nous un meilleur organisme de réglementation en mesure de prendre des décisions judicieuses, d'améliorer la sécurité et la protection de l'environnement, et de résoudre les problèmes efficacement.
- La LRCE offre à la Régie le moyen d'agir en ce sens en l'aidant à transformer ses méthodes de travail. La Régie a fait des progrès dans ce domaine et elle reconnaît qu'il lui reste encore du travail à faire.
- La Régie renouvelle sa relation avec les peuples autochtones en fonction de la reconnaissance de leurs droits et dans un esprit de respect, de coopération et de partenariat.
- La Régie transforme sa façon de travailler avec les peuples autochtones et elle s'engage à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ainsi que les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui s'appliquent à sa situation.
- La Régie va de l'avant en :
 - favorisant la compréhension individuelle et collective de la culture des peuples autochtones du Canada;
 - renforçant ses relations avec les peuples autochtones et en mettant en pratique ce qu'elle a appris pour améliorer sa façon de travailler;
 - en renforçant de façon significative ses exigences à l'endroit de l'industrie réglementée afin d'améliorer ses résultats en matière d'environnement et de sécurité par la protection des droits et des intérêts des Autochtones;
 - en renforçant le sentiment d'appartenance de son personnel autochtone, en comblant les écarts dans la représentation et en améliorant les possibilités d'avancement.

Répartition et recouvrement des frais de la Régie

Expérience

Le *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie* procure gouvernement du Canada un mécanisme pour recouvrer les frais du budget de la Régie, approuvés au moyen de crédits parlementaires, auprès du secteur d'activités qu'elle réglemente. Le gouvernement du Canada recouvre

actuellement environ 99 % des crédits parlementaires. On estime que 1 % des coûts associés aux travaux dans le Nord ne sont pas recouverts.

Le [plan du cadre de réglementation 2021-2024](#) de la Régie prévoit une initiative visant à actualiser le règlement de manière à incorporer les modifications apportées à l'autorité réglementaire dans la LRCE.

La Régie a publié un projet de règlement sur le recouvrement des frais en novembre 2021 et analyse actuellement les commentaires reçus des parties prenantes.

À l'heure actuelle, la Régie recouvre ses frais recouvrables en vertu du [Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie](#). Le Bureau du vérificateur général fait un audit annuel des états financiers de la Régie relatifs au recouvrement des frais.

Messages clés

- Le recouvrement des frais s'applique uniquement aux sociétés et installations réglementées par la Régie.
- Le recouvrement des frais est fondé sur le droit lié au produit, c'est-à-dire que les frais sont répartis entre les principaux produits réglementés par la Régie (pétrole, gaz, électricité et produits de base) avant d'être affectés à des sociétés données dans ces groupes de produits. Cela se fait en fonction du temps consacré à chaque produit et à chaque niveau d'activité (débits et transport).
- Les sociétés acquittent leur part des frais recouvrables de trois façons :
 - Redevances prévues aux articles 5.2 et 5.3 du *Règlement* pour les nouvelles sociétés qui ne sont pas déjà réglementées par la Régie (aussi appelées « redevances de nouvelle venue »).
 - Redevances fixes (sociétés pipelinières de faible et moyenne importance et productoducs).
 - Redevances proportionnelles (sociétés de grande importance).
- Le cadre de recouvrement des frais suit un cycle de facturation de trois ans au cours duquel les redevances sont estimées et rajustées en fonction des données réelles fournies par les sociétés.
- La Régie gère un comité de liaison sur le recouvrement des frais, composé d'associations et de sociétés du secteur de l'énergie, qui procure une tribune pour soulever des questions ou préoccupations concernant le recouvrement des frais, discuter des comptes rendus de la Régie, des prévisions à venir, etc.
- Le comité tient habituellement deux réunions par année.
- La Régie ne facture pas directement les sociétés. Les fonds sont affectés selon le processus d'octroi de crédits parlementaires habituel et ils sont prélevés par le Secrétariat du Conseil du Trésor et versés dans le Trésor.

Onglet B – Information sur l'énergie

Mandat d'information sur l'énergie

Contexte

Le mandat de la Régie consiste en partie à étudier et à suivre de près les affaires énergétiques relevant de la compétence du Parlement, et à conseiller le ministre sur toute question soumise par ce dernier. Au titre de sa responsabilité essentielle en matière d'information sur l'énergie, la Régie évalue et surveille activement l'approvisionnement et les marchés énergétiques pour produire de l'information actuelle et pertinente sur l'énergie. Des marchés concurrentiels qui fonctionnent bien procurent un bon équilibre entre l'offre et la demande et mènent à des réseaux énergétiques novateurs et robustes.

Messages clés

- La Régie surveille les marchés de l'énergie pour en assurer le bon fonctionnement et le caractère concurrentiel. Nous publions des renseignements factuels, opportuns et pertinents pour les Canadiens.
- Nous produisons des renseignements opportuns et pertinents sur l'énergie afin de comprendre les filières énergétiques et ce à quoi elles pourraient ressembler dans les années à venir.
- Le rythme croissant des changements sur les marchés énergétiques canadien et mondial et les politiques climatiques font en sorte que le besoin d'une analyse à jour des tendances en matière d'énergie est plus grand que jamais.
- L'information sur l'énergie est essentielle pour appuyer le dialogue public sur les questions énergétiques et la prise de décisions par les Canadiens, les gouvernements, l'industrie et les autres parties prenantes.
- La Régie a pour objectif de publier des produits instructifs, qui profitent à un vaste auditoire et qui traitent du large éventail des questions pertinentes en matière d'énergie au Canada de façon attrayante et transparente.

Avenir énergétique du Canada

Contexte

Le rapport *Avenir énergétique du Canada 2021* explore divers scénarios énergétiques qui pourraient s'offrir aux Canadiens à long terme, soit à l'horizon 2050. Pour la première fois, l'édition 2021 d'*Avenir énergétique* renfermait des scénarios supplémentaires visant le secteur de l'électricité, afin de voir à quoi pourrait ressembler cette filière au Canada dans un monde à zéro émission nette. Le thème central de l'édition 2021 du rapport est la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et l'influence qu'aura la réduction des émissions de GES sur l'évolution du portrait énergétique.

Le plafond des émissions pour le secteur pétrolier et gazier a été annoncé après la modélisation pour *Avenir énergétique 2021* et n'est pas reflété dans les résultats. La modélisation de nos scénarios exige un certain niveau de détail sur la mise en œuvre des politiques afin que celles-ci soient prises en compte dans l'analyse. La Régie surveille l'évolution de la situation en ce qui a trait au plafond et, si des renseignements suffisants sont disponibles, elle les intégrera à la modélisation dans le prochain rapport sur l'avenir énergétique.

Les messages clés ci-après sont essentiellement fondés sur le scénario d'évolution des politiques, qui est le principal scénario présenté dans le rapport. Les messages clés visant le scénario des politiques actuelles ou le scénario de carboneutralité du secteur de l'électricité sont clairement indiqués.

Messages clés

Points principaux

- Le Canada est en voie de réduire considérablement sa consommation de combustibles fossiles d'ici 2050, mais l'atteinte d'un bilan zéro exigera probablement des changements à long terme plus profonds que ceux envisagés dans le scénario d'évolution des politiques.
- Selon nos projections, la consommation de combustibles fossiles dont les émissions ne sont pas captées et stockées recule de 62 % durant les 30 prochaines années.
- Des gains en efficacité plus grands feront en sorte que nous utiliserons moins d'énergie.
- Les Canadiens consommeront davantage d'électricité provenant de sources de plus en plus sobres en carbone, comme l'éolien et le solaire, qui alimenteront le réseau électrique canadien.
- L'électricité jouera un plus grand rôle dans la satisfaction des besoins en énergie pour compenser le déclin de la consommation de combustibles fossiles.
- Les divers réseaux électriques au Canada continueront d'être différents les uns des autres, même dans un avenir à bilan zéro.
- Les Canadiens consommeront moins de combustibles fossiles à mesure que se poursuivra la décarbonation de la filière énergétique du Canada, mais le besoin de combustibles fossiles subsistera en 2050.
- Selon les prévisions, la production de pétrole brut culminera en 2032 puis diminuera lentement jusqu'en 2050, faisant preuve de résistance malgré la faiblesse des prix et les politiques climatiques de plus en plus ambitieuses.

- Les politiques, les marchés énergétiques mondiaux, les technologies et les comportements et préférences des consommateurs influenceront sur les tendances en matière d'énergie et d'émissions au Canada.
- La rapidité avec laquelle le Canada et le reste du monde adoptent des mesures pour lutter contre les changements climatiques est une grande inconnue dans l'évolution de la filière énergétique au pays.

Rapport

- La série de rapports sur l'avenir énergétique du Canada propose aux Canadiens une analyse neutre et factuelle sur l'avenir énergétique à long terme du pays.
- Nos scénarios donnent une idée du portrait énergétique selon que l'intensification des mesures de réduction des émissions de GES se maintient au rythme des dernières années ou reste au niveau actuel.
- Six nouveaux scénarios sont proposés pour explorer ce à quoi la filière électrique pourrait ressembler dans un monde carboneutre.
- L'électricité jouera un rôle de premier plan dans l'atteinte de l'objectif de zéro émission nette; les projections constituent donc une étape importante dans la modélisation d'une filière énergétique carboneutre dans la série Avenir énergétique du Canada.
- Les scénarios actuels ne modélisent pas de manière explicite des objectifs ou des cibles climatiques. Des modèles économiques et énergétiques ont plutôt été utilisés pour faire des projections à partir de différentes hypothèses tenant compte des tendances passées ou actuelles.
- L'analyse présentée ne se veut pas une prédiction de l'avenir; il s'agit plutôt d'une série de projections fondées sur certaines hypothèses de départ.
- L'élaboration de nouvelles politiques et les percées technologiques pourraient donner lieu à des perspectives tout à fait différentes de celles présentées dans le rapport.

Émissions

- Les projections supposent des réductions importantes des émissions de GES et indiquent des changements importants dans la filière énergétique du Canada.
- Les sources d'énergie à faibles émissions et à émissions nulles – énergies renouvelables, nucléaire et combustibles fossiles avec captage et stockage du carbone – s'imposent de plus en plus, au point de satisfaire à la majeure partie de la demande énergétique.
- Les efforts déployés à l'échelle mondiale et au pays pour réduire les émissions de GES joueront un rôle déterminant dans l'évolution des filières énergétiques du pays.
- L'utilisation des combustibles fossiles sans captage du carbone chute de 62 % entre 2021 et 2050, tandis que celle des énergies à faibles émissions et à émissions nulles augmente.
- Dans chaque scénario de carboneutralité de la production d'électricité, les dix provinces répondent à leur demande de diverses façons en combinant hydroélectricité, nucléaire, éolien,

solaire, combustibles fossiles avec captage et stockage du CO₂, hydrogène et biomasse avec captage et stockage du CO₂.

- Le transport entre les provinces est un élément clé de l'atteinte d'un réseau électrique à zéro émission nette.

Électricité

- La demande d'électricité augmente de 2021 à 2050, en grande partie en raison de secteurs qui émergent, comme les véhicules électriques et la production d'hydrogène, alors que la consommation totale d'énergie diminue.
- L'utilisation accrue de l'électricité dans la filière énergétique en fait croître la production au Canada pendant la période de projection.
- Les faibles coûts des énergies éolienne et solaire font en sorte qu'elles fournissent la grande partie de cette électricité supplémentaire. De plus en plus, la production d'électricité au moyen du gaz naturel se fait en captant et stockant le CO₂.
- L'éolien, le solaire et le stockage dans des batteries comptent pour 82 % à 85 % de la capacité électrique supplémentaire dans les six scénarios de bilan zéro.
- L'éolien et le solaire prenant toujours plus de place, les réseaux électriques doivent miser sur des sources de production flexibles pour assurer un équilibre entre l'offre et la demande. Ces sources de production flexibles varient dans les six scénarios de bilan zéro.

Production, exportations et demande de pétrole

- L'essentiel de la production tirée des sables bitumineux en 2050 provient d'installations qui sont en exploitation aujourd'hui.
- Dans le scénario d'évolution des politiques, la disponibilité de pétrole brut de l'Ouest canadien pour exportation augmente au cours des prochaines années et atteint presque la capacité totale d'exportation des pipelines existants et des agrandissements prévus, ainsi que la capacité ferroviaire.
 - Le scénario d'évolution des politiques d'Avenir énergétique 2021 ne se penche pas sur la question de savoir si l'écart entre la capacité et l'offre est suffisamment faible pour limiter la production de pétrole brut canadien.
- Dans le scénario des politiques actuelles, une capacité pipelinière supplémentaire serait requise pour maintenir la production de pétrole projetée, car l'offre dépassera considérablement la capacité totale d'exportation.
- Certains scénarios de carboneutralité proposés récemment ailleurs dans le monde, comme le rapport de l'Agence internationale de l'énergie sur la carboneutralité d'ici 2050 (en anglais), indiquent une baisse rapide de la demande mondiale de pétrole, ce qui pourrait se traduire par une production beaucoup moins forte au Canada que celle envisagée dans le scénario d'évolution des politiques.
- Les politiques climatiques dans le monde et leur incidence sur les marchés internationaux du pétrole brut auront un effet direct sur la production au pays.

Production et demande de gaz naturel

- Les investissements dans la production de gaz naturel sont stimulés par les exportations de gaz naturel liquéfié (« GNL ») dans les deux scénarios et soutiennent la production en général.

- Près de 40 % de la production canadienne de gaz naturel est liquéfiée et exportée vers les marchés internationaux à l’horizon 2050.
- Malgré la croissance marquée de la production de GNL, celle de gaz naturel demeure relativement stable pendant la majeure partie de la période de projection, avant de diminuer graduellement de 17 % vers 2050.
- Même si le gaz naturel demeure une composante importante du bouquet énergétique du Canada, la demande totale diminue de 35 % en 2050 par rapport aux niveaux actuels.
- L’élimination progressive continue du charbon de la production d’électricité entraînera un recul considérable de sa production.
- La consommation de produits pétroliers raffinés et de liquides de gaz naturel diminue graduellement tout au long de la période à l’étude en raison du fléchissement de la demande d’essence et de diesel.
- La demande de produits pétroliers raffinés à des fins autres, telles que la charge d’alimentation pétrochimique, l’asphalte, les lubrifiants et le carburéacteur, reste relativement stable pendant toute la période de projection.

Modélisation du bilan zéro

Contexte

L’analyse de l’avenir énergétique de la Régie a beaucoup évolué au fil des ans pour s’adapter au contexte politique fédéral en constant changement. Cette démarche a vu l’introduction du scénario d’évolution des politiques comme scénario central du rapport de cette année et d’une analyse dans *Avenir énergétique 2020* des principaux enjeux liés à la transition vers un bilan zéro dans les collectivités éloignées et du Nord du Canada, les sables bitumineux et le marché des véhicules de tourisme. Le rapport de cette année présentait également les résultats du nouveau modèle sur l’hydrogène de la Régie ainsi qu’une modélisation détaillée de la production à zéro émission nette du secteur de l’électricité au Canada dans six scénarios différents. Le 16 décembre 2021, le ministre des Ressources naturelles a demandé à la Régie d’inclure dans son rapport sur l’avenir énergétique du Canada une modélisation qui s’aligne sur l’engagement du Canada à atteindre un bilan zéro d’ici 2050.

Messages clés

- Le cadre de la prochaine édition du [rapport Avenir énergétique du Canada](#) de la Régie de l’énergie du Canada sera élargi pour inclure une modélisation qui s’aligne sur l’engagement du Canada d’atteindre zéro émission nette d’ici 2050.
- Cette analyse englobera tous les produits énergétiques et prendra en compte le contexte mondial et la démarche engagée vers l’atteinte de l’objectif de l’Accord de Paris de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degré Celsius.

- Nous sommes fiers du travail que nous accomplissons pour alimenter le dialogue sur l'avenir énergétique du pays et nous sommes heureux d'avoir l'occasion d'y ajouter des connaissances essentielles et en nombre toujours plus grand pour aider à éclairer les décisions que prend le Canada dans sa marche vers un bilan zéro d'ici 2050.
- L'analyse de l'avenir énergétique de la Régie a beaucoup évolué au fil des ans pour s'adapter au contexte politique en constant changement.
- La Régie est prête à passer à l'étape suivante de son analyse d'un bilan zéro et à modéliser de façon crédible l'ensemble de la filière énergétique canadienne dans un avenir à zéro émission nette.
- Nous aurons plus de détails sur le prochain rapport sur l'avenir énergétique du Canada dans les mois à venir, à mesure que se poursuivra notre collaboration avec nos parties prenantes et nos partenaires.

Événements actuels ayant une incidence sur les marchés de l'énergie

DONNÉES SUR LA PRODUCTION DE PÉTROLE BRUT

Contexte

La production de pétrole brut au Canada a évolué au cours des trois dernières décennies, d'abord sous l'impulsion du pétrole classique, puis, ces 15 dernières années, des sables bitumineux, dont les volumes ont presque triplé durant cette période. La demande et les prix mondiaux, les événements géopolitiques, la politique sur les changements climatiques et la technologie, entre autres facteurs, ont eu une incidence sur le secteur du pétrole brut canadien, et l'avenir promet d'être tout aussi dynamique.

Les types de pétrole brut que produit le Canada et la part de chacun dans la composition de la production ont changé. Avant 2015, le Canada produisait plus de pétrole léger (dont le pétrole brut

synthétique) que de pétrole lourd (le bitume des sables bitumineux non valorisé en pétrole brut synthétique et le pétrole lourd classique). Le Canada a produit à peu près la même quantité de pétrole léger que de pétrole lourd depuis 2015, bien que la production de pétrole lourd ait été régulièrement supérieure à celle de pétrole léger depuis 2018.

La Russie a produit 10,5 millions b/j de pétrole en 2021 et est le troisième producteur de pétrole en importance dans le monde, après les États-Unis et l'Arabie saoudite. Elle produit à la fois du pétrole brut léger et du pétrole brut lourd. Le pétrole lourd de l'Ouest canadien peut éventuellement remplacer une partie du pétrole lourd de la Russie sur les marchés du raffinage, bien que le pétrole lourd russe (Oural) soit plus léger et moins corrosif (c.-à-d. qu'il renferme moins de soufre) que le pétrole lourd typique de l'Ouest canadien (Western Canadian Select, ou WCS)¹.

Messages clés

- Le Canada est le quatrième plus grand producteur de pétrole brut au monde, et a fourni 5,8 % de la production totale en 2020².
- La production de pétrole brut au Canada a connu une forte croissance depuis 30 ans, passant de 1,7 million de barils par jour (« Mb/j ») en 1990 à 4,7 Mb/j en 2021.
- La production tirée des sables bitumineux (pétrole brut synthétique et bitume non valorisé en pétrole brut synthétique) a bondi d'environ 1 Mb/j en 2005 à 3,1 Mb/j en 2021.
- La production de pétrole au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador a atteint un sommet d'environ 370 000 b/j en 2007 et s'est élevée à environ 260 000 b/j en 2021.
- Plus récemment, soit entre 2015 et 2019, la production de pétrole brut a augmenté de 21 %, passant de 3,9 à 4,7 Mb/j.
- La pandémie a fait chuter la production à une moyenne de 4,5 Mb/j en 2020. La production s'est rétablie depuis le début de la pandémie, augmentant de 6 % en 2021 par rapport à 2020.
- En 2021, le Canada a exporté 81 % de sa production totale de pétrole brut, un pourcentage presque identique à celui de 2020.

CAPACITÉ DE TRANSPORT DE PÉTROLE BRUT DISPONIBLE

Contexte

Bien que la production de pétrole de l'Ouest canadien soit bien reliée aux marchés américains par des pipelines et des voies ferrées, les options de transport de pétrole brut canadien vers les marchés mondiaux sont limitées. Le réseau de Trans Mountain permet d'acheminer le pétrole canadien jusqu'à la côte Ouest canadienne, où il peut être chargé sur des navires à destination de la côte Ouest des États-Unis, de l'Asie et d'autres marchés mondiaux. Les pipelines du réseau principal d'Enbridge et Keystone, par l'intermédiaire de pipelines américains affiliés, permettent au pétrole canadien d'atteindre les

¹ [Crude grades | McKinsey Energy Insights](#)

² BP Statistical Review of World Energy. [Downloads | Energy economics | Home \(bp.com\)](#)

terminaux maritimes d'exportation de la côte américaine du golfe du Mexique. De là, le pétrole peut être transporté partout, y compris en Europe et en Asie, comme cela se fait de plus en plus. L'une des difficultés est que les pipelines d'exportation de l'Ouest canadien étaient en grande partie au maximum de leur capacité au début de 2022 et que la mise en service du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain est prévue plus tard en 2023. Cela signifie qu'il existe une capacité de réserve limitée pour acheminer davantage de pétrole par pipeline vers les marchés d'exportation à court terme, même si le ministre Wilkinson a récemment annoncé qu'il existe une capacité d'accroître les exportations de pétrole de 200 000 b/j et de 100 000 barils d'équivalents pétrole de gaz naturel par jour.

Bien que le transport par pipeline soit plus économique, l'exportation du pétrole brut par train est aussi possible lorsque les écarts de prix sont suffisamment importants pour couvrir les frais plus élevés de ce mode de transport. Il est possible de recourir au transport ferroviaire pour atteindre la côte américaine du golfe du Mexique, bien que les installations de déchargement aux ports soient limitées. Cependant, le transport par rail présente des limites et des complexités logistiques. Sauf dans les cas où des installations existent déjà, la capacité ferroviaire n'offre pas la souplesse nécessaire pour réagir à des hausses subites de la demande. Il faut du temps pour acquérir les wagons-citernes spécialisés, les locomotives et l'infrastructure connexe pour le chargement et le déchargement, ainsi que pour former les équipes de train.

La production des gisements pétroliers extracôtiers sur la côte Est du Canada peut être directement chargée sur des navires et expédiée n'importe où dans le monde.

Messages clés

- Les pipelines transportent pratiquement toute la production de pétrole du Canada et en 2020, 88 % des exportations de pétrole brut et 99 % sont passées par des pipelines réglementés par la Régie.
- Quatre pipelines d'exportation de pétrole brut réglementés par la Régie comptent pour 96 % de la capacité totale de transport à partir de l'Ouest du Canada : le réseau principal d'Enbridge, le pipeline Keystone, le pipeline Trans Mountain et le pipeline Express.
- La capacité des oléoducs existants a continué d'augmenter au cours des six dernières années grâce à une série d'opérations d'optimisation.
- La capacité d'exportation de pétrole brut de l'Ouest canadien s'est accrue de 12 % au quatrième trimestre de 2021, passant de 2,82 Mb/j au troisième trimestre à 3,17 Mb/j au quatrième trimestre, au moment de la mise en service intégrale du projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge.
 - Cette capacité supplémentaire était déjà très utilisée au début de 2022.
- Aucune nouvelle capacité d'oléoduc n'est prévue avant la mise en service du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, qui devrait se faire au plus tôt à la fin de 2023³.
- Même si le Canada exportait 410 000 b/j de pétrole brut par chemin de fer en février 2020, ce volume a chuté depuis à 130 000 b/j. La Régie ne réglemente pas le transport de pétrole brut par train et elle ignore s'il est possible de revenir rapidement à la capacité passée au besoin.

EXPORTATIONS DE PÉTROLE BRUT

³ [Trans Mountain présente une mise à jour sur le coût et le calendrier du projet d'agrandissement.](#)

Contexte

La Régie réglemente l'exportation de pétrole brut et de produits pétroliers du Canada. Une ordonnance ou une licence d'exportation est nécessaire pour exporter ces produits de base. Les sociétés soumettent chaque mois un rapport de leurs activités à la Régie. Ces chiffres fournissent des points de données clés qui alimentent la discussion sur l'offre et la demande d'énergie au Canada, tout en sensibilisant davantage les Canadiens à la Régie, un point de départ important pour gagner leur confiance.

Au Canada, le pétrole brut demeure l'un des principaux produits exportés, ayant occupé le premier rang durant la majeure partie de la dernière décennie. La valeur des exportations de pétrole brut du Canada a connu une hausse considérable au cours des 30 dernières années. Bien que l'augmentation des volumes exportés ait été constante au fil du temps, la fluctuation des prix à l'exportation a dicté, de façon générale, l'évolution observée de la valeur de ces exportations. Pendant les 30 dernières années, le brut a constamment figuré parmi les cinq principaux produits exportés du Canada, alternant souvent avec les voitures automobiles et les camions légers au premier rang. La balance commerciale du Canada est fortement influencée et soutenue par les exportations de pétrole brut, et cette industrie demeure l'une des plus importantes au pays.

La Russie arrive au deuxième rang mondial des pays exportateurs de pétrole brut, avec 4,7 Mb/j exportés en 2021. En 2021, la Russie a fourni environ 200 000 b/j de pétrole brut aux États-Unis, soit environ 4 % de ses exportations⁴. Les États-Unis ont maintenant interdit les importations d'énergie de la Russie, y compris les importations de pétrole brut⁵. De façon générale, la production canadienne de pétrole pourrait remplacer une partie du brut russe aux États-Unis si la capacité de production et de transport était suffisante.

Messages clés

- Le Canada est un exportateur net de pétrole brut, c'est-à-dire que ses exportations dépassent chaque année ses importations. En 2021, 89 % de son pétrole brut exporté a été transporté par pipeline, 7 % par navire et 4 % par train.
- Le pétrole brut est demeuré le principal produit exporté par le Canada en 2021 et sa valeur a augmenté de 60 % pour atteindre 103 milliards de dollars.
- La valeur des exportations de pétrole brut et de bitume du Canada est plus de quinze fois plus élevée qu'en 1990, représentant 16 % de la valeur totale des exportations canadiennes en 2021.
- Les volumes d'exportation de pétrole brut du Canada ont augmenté à un taux annuel moyen de 5,8 % depuis 1990.
- La production de pétrole du Canada – l'une des plus élevées au monde – alimente autant les Canadiens que les marchés étrangers, et la quasi-totalité des exportations est destinée aux États-Unis.

⁴ Rapport de l'EIA. [Europe is a key destination for Russia's energy exports - Today in Energy - U.S. Energy Information Administration \(EIA\)](#)

⁵ Gouvernement des États-Unis. [FACT SHEET: United States Bans Imports of Russian Oil, Liquefied Natural Gas, and Coal | The White House](#).

- La pandémie de COVID-19 a eu de profondes répercussions sur tous les aspects de la chaîne mondiale d’approvisionnement en pétrole et la consommation de pétrole, les volumes d’exportation de pétrole brut canadien ayant diminué de presque 4 % en 2020 par rapport à 2019. Depuis, les volumes d’exportation de pétrole brut ont augmenté de 6 % en 2021 par rapport à 2020.

TRANSPORT DE PÉTROLE BRUT PAR TRAIN

Contexte

Les données sur les exportations de pétrole brut par train sont communiquées à la Régie dans le cadre des exigences de dépôt relatives aux exportations de brut en précisant le mode de transport. Ces statistiques comptent maintenant parmi les plus populaires de la Régie.

Messages clés

- Le volume des exportations de pétrole brut par train est demeuré constant à environ 130 000 b/j depuis octobre 2021, et a atteint 131 497 b/j en janvier 2022.
- Les exportations de brut par train ont chuté de 14 % en 2021 par rapport à 2020, atteignant en moyenne 145 700 b/j, un sommet de 195 000 b/j en janvier 2021 et un creux de 112 000 b/j en février 2021.
- L’année 2020 a été marquée par les plus hauts et les plus bas niveaux d’exportations de brut canadien par chemin de fer en raison de la COVID, avec un sommet historique de 411 991 b/j en février et un creux historique de 38 867 b/j en juillet 2020.
- On choisit plus souvent le transport ferroviaire pour acheminer le brut lorsque la capacité pipelinière disponible est insuffisante et que le différentiel de prix entre le WCS et le WTI est assez grand pour justifier le coût.
- Le transport par train coûte généralement plus cher que le transport par pipeline, qui est habituellement privilégié. Le transport par pipeline est privilégié pour d’autres raisons, dont la sécurité et la fiabilité.
- Même si le Canada exportait 410 000 b/j de pétrole brut par chemin de fer en février 2020, ce volume a chuté depuis à 130 000 b/j. La Régie ne réglemente pas le transport de pétrole brut par train et elle ne dispose pas de renseignements détaillés sur la question de savoir s’il est possible de revenir rapidement à la capacité passée au besoin.

IMPORTATIONS DE PÉTROLE BRUT

Contexte

Les États-Unis continuent d’être la principale source d’importation de pétrole brut au Canada. Même si la production de pétrole brut du Canada surpasse les besoins des raffineries du pays, il demeure que certaines provinces continuent d’importer du pétrole brut. En général, celles situées près des zones de

production qui bénéficient d'un lien pipelinier direct avec ces dernières n'ont pas besoin de recourir à l'importation. Le Canada n'a importé aucun pétrole brut de la Fédération de Russie en 2020 et en 2021. Au cours de la dernière décennie, ces importations ont été relativement faibles et ont atteint un sommet en dix ans d'environ 18 000 b/j en 2019. Cela ne représentait que 3 % des importations totales de pétrole brut du Canada cette année-là.

Messages clés

- Les importations de pétrole brut du Canada ont connu une baisse de près de 20 % en 2021, passant de 579 000 b/j l'année précédente à 473 000 kb/j. Il s'agit du plus petit volume d'importation de pétrole brut depuis 1988.
- En 2021, les deux tiers des importations de pétrole brut du Canada provenaient des États-Unis, alors qu'elles constituaient les trois quarts de celles-ci un an plus tôt.
- L'Arabie saoudite était la deuxième source en importance de pétrole brut importé du Canada en 2021, comptant pour 15 % du total. Elle est suivie au troisième rang du Nigeria, avec 13 %.
- Les raffineries des provinces qui se trouvent plus loin des principales zones de production de l'Ouest canadien, à savoir l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador, doivent constamment importer du pétrole brut.
- Le prix moyen du baril de pétrole brut importé s'établissait à environ 85 \$ en 2021.
- La valeur totale des importations de pétrole du Canada s'est élevée à 14,7 milliards de dollars en 2021, une hausse de 30 % par rapport à l'année précédente, alors qu'elle se chiffrait à 11,3 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par la remontée des prix mondiaux du pétrole brut, après les creux historiques enregistrés en 2020, au début de la pandémie de COVID-19.
- Le Canada a importé 450 000 b/j de produits pétroliers raffinés en 2021, une hausse de 7 % par rapport aux 422 000 b/j en 2020.
- Depuis 2010, les importations de produits pétroliers raffinés ont plus ou moins triplé, et la grande majorité (76 %, ou 340 000 b/j) provient des États-Unis.

GAZ NATUREL ET GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ

Contexte

Le Canada n'est pas un grand exportateur vers les marchés mondiaux au-delà de la zone continentale des États-Unis. Un certain nombre de projets de gaz naturel liquéfié (« GNL ») sur les côtes Est et Ouest du Canada ont été proposés en vue d'exporter ce produit vers les marchés mondiaux. Toutefois, seulement quelques-uns sont encore à l'étude en vue de leur réalisation éventuelle, dont Woodfibre LNG et Cedar LNG sur la côte Ouest et Goldboro LNG sur la côte Est. La plupart de ces projets nécessitent une capacité pipelinère supplémentaire pour alimenter les installations de liquéfaction.

Au cours des dernières années, les gazoducs de l'Ouest canadien ont fait l'objet de travaux d'agrandissement visant à réduire les engorgements dans certaines régions, mais leur capacité demeure malgré tout assez restreinte à certains emplacements clés à partir desquels le gaz est expédié hors de l'Alberta et de la Colombie-Britannique vers des marchés aux États-Unis ou en Saskatchewan et plus à l'est.

En ce moment, LNG Canada est la seule grande installation d'exportation en construction. Sa mise en service est prévue en 2024 ou 2025 et elle aura une capacité de 2 Gpi³/j. Une deuxième phase de LNG Canada pourrait s'ajouter à l'avenir avec une capacité supplémentaire de 2 Gpi³/j. Entre-temps, certains producteurs de l'Ouest canadien ont signé des contrats d'exportation de GNL à partir de la côte américaine du golfe du Mexique.

Messages clés

- Bien que le Canada soit le cinquième producteur de gaz naturel en importance dans le monde, il n'est pas un grand exportateur vers les marchés mondiaux au-delà de la zone continentale des États-Unis.
- Le Canada a produit 16 milliards de pieds cubes de gaz naturel par jour (« Gpi³/j ») en 2021, une hausse par rapport aux 14 Gpi³/j de 2012.
- La plus grande province productrice de gaz au Canada est l'Alberta, qui produit près des deux tiers du gaz naturel au pays. La Colombie-Britannique en produit environ un tiers. D'autres provinces produisent environ 2 % de la production canadienne.
- Les gazoducs transportent pratiquement toute la production de gaz du Canada et en 2020, 99 % des exportations de gaz naturel sont passées par des gazoducs réglementés par la Régie.
- Le projet d'agrandissement du réseau de NGTL en 2021, qui augmentera la capacité d'environ 1 Gpi³/j au poste d'entrée Est, un point important à partir duquel le gaz est acheminé vers l'est depuis l'Alberta pour desservir les marchés canadien et américain, constitue un agrandissement clé qui sera bientôt achevé.
- Le Canada a exporté 7,7 Gpi³/j de gaz naturel en 2021 et en a importé 2,3 Gpi³/j.
- Les principaux marchés d'exportation du Canada sont le Midwest américain et le Nord-Ouest des États-Unis sur la côte du Pacifique. Les importations au Canada se font principalement dans le sud de l'Ontario.

Onglet C – Décisions sur les projets énergétiques

Évaluations environnementales

Contexte

La Régie exige des sociétés qui lui présentent une demande qu'elles lui fournissent des renseignements sur les effets environnementaux du projet envisagé. La Commission examine ces effets, entre autres choses, avant de rendre une décision ou de présenter une recommandation, que ce soit pour l'approbation ou le rejet d'une demande. En ce qui concerne l'environnement, ces évaluations comprennent un examen des effets du projet sur ce qui suit :

- le sol, la productivité du sol et la végétation;
- les milieux humides, la qualité de l'eau et sa quantité;
- le poisson, la faune et leur habitat;
- les espèces en péril ou à statut particulier et les habitats connexes;
- les effets cumulatifs (changements causés par diverses activités au fil du temps dans une région);
- la gravité (ou l'importance) des effets résiduels, le cas échéant, après que des mesures d'atténuation ont été prises;
- la capacité du Canada de respecter ses obligations environnementales et ses engagements en matière de changements climatiques.

D'autres facteurs socioéconomiques, comme l'utilisation des terres par les peuples autochtones (étude sur les connaissances écologiques traditionnelles), devraient aussi être pris en considération et sont habituellement inclus dans une évaluation environnementale.

Messages clés

- La prévention des dommages est fondamentale pour assurer la sécurité des personnes et la protection de l'environnement.
- Nos activités de surveillance vont bien au-delà de la simple conformité. Nos attentes à l'égard des sociétés sont les suivantes :
 - Elles doivent adopter de nouvelles technologies et des méthodes novatrices pour améliorer leurs systèmes de gestion.
 - Elles doivent s'adapter aux nouvelles attentes de la population envers les sociétés énergétiques.
 - Elles doivent travailler avec les peuples autochtones pour protéger l'environnement.
- Nous faisons des essais à partir de l'énorme quantité de données que nous avons recueillies dans le passé pour mettre au jour les tendances et les risques qui pourraient par ailleurs passer inaperçus afin de repérer efficacement les domaines où les résultats pourraient être améliorés, comme la sécurité des travailleurs et la prévention des dommages aux infrastructures pipelinières.

Évaluations d'impact intégrées

Contexte

La [Loi sur la Régie canadienne de l'énergie](#) (« LRCE ») a apporté un certain nombre de changements aux processus fédéraux d'examen des projets et de décisions. Selon la [Loi sur l'évaluation d'impact](#), une évaluation d'impact peut être requise pour les projets désignés. Quatre types de projets relevant de la compétence de la Régie de l'énergie du Canada sont considérés comme des [projets désignés](#) :

- nouveaux oléoducs ou gazoducs internationaux ou interprovinciaux, autres que les pipelines extracôtiers, comprenant 75 km ou plus de nouvelle emprise;
- nouvelles lignes de transport d'électricité internationales ou extracôtières d'une tension de 345 kV ou plus nécessitant 75 km ou plus de nouvelle emprise;
- nouvelles lignes de transport d'électricité interprovinciales désignées par décret du gouverneur en conseil en vertu de l'article 261 de la LRCE *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*;
- nouveaux projets d'énergie renouvelable extracôtier comprenant 10 éoliennes ou plus.

Messages clés

- La Régie évalue l'impact sur l'environnement de tous les nouveaux projets de pipeline et de ligne de transport d'électricité de compétence fédérale.
- Lorsqu'un pipeline ou une ligne de transport d'électricité est désigné aux termes de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, il est assujéti à une évaluation intégrée de la Régie et de l'Agence canadienne d'évaluation d'impact.
- Les projets désignés qui sont réglementés par la Régie sous le régime de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* sont assujettis à une évaluation d'impact intégrée menée par l'[Agence d'évaluation d'impact du Canada](#) avec l'appui de la Régie.
- Pour ces projets, l'évaluation d'impact intégrée consiste en une seule étude effectuée par une commission d'examen, conformément aux exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*.
- L'évaluation porte sur les effets sociaux, économiques, sur l'environnement et sur la santé éventuels des projets proposés, y compris les avantages.
- Les évaluations d'impact doivent tenir compte des éléments clés énoncés dans la [Loi sur l'évaluation d'impact](#) ou la LRCE.
- Les interactions et les effets des facteurs pertinents sont décrits dans un rapport d'évaluation d'impact. Les facteurs à considérer comprennent les solutions de rechange au projet désigné.

Consultations de la Couronne

Contexte

Le mandat de la Régie consiste notamment à exercer ses attributions de manière à respecter les engagements du gouvernement du Canada à l'égard des droits des peuples autochtones du pays. En matière de consultation, la Régie reconnaît les dix principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones et les directives fédérales en matière d'obligation de consulter. La *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* désigne la Régie comme de mandataire de la Couronne. Le gouvernement du Canada a en outre chargé la Régie d'agir comme coordonnateur des consultations de la Couronne pour les projets précités. Avant la création de la Régie, ces fonctions étaient assumées par Ressources naturelles Canada par l'entremise du Bureau de gestion des grands projets.

Dans le cas des projets pour lesquels la Commission est le décideur ultime, la Régie entend s'acquitter de l'obligation de consulter de la Couronne dans le cadre de son processus de réglementation. La Commission possède l'expertise technique pour remplir son mandat à l'égard de l'examen et du traitement des effets d'un projet, dont ceux qui touchent les droits et les intérêts des peuples autochtones.

Messages clés

- La Régie s'efforce d'établir des relations constructives avec les peuples autochtones partout au Canada qui peuvent être touchés par les installations qu'elle réglemente.
- Les consultations ne représentent qu'un aspect de ses relations avec les peuples autochtones.
- Pour s'acquitter de ses responsabilités de consultation de la Couronne, la Régie consulte les peuples autochtones dès le début de son processus d'examen et continue de le faire jusqu'à la fin de ce processus.
- La Régie détermine la portée et la nature de ses activités de consultation de la Couronne en fonction de la complexité du projet proposé et de ses effets éventuels, ainsi que des besoins des peuples autochtones touchés.
- Les audiences de la Commission de la Régie sont un élément clé de l'approche et des activités de consultation de la Couronne menées par la Régie.

Réglementation des importations et des exportations par la Régie

Contexte

La Commission réglemente l'exportation de tous les hydrocarbures et de l'électricité. Elle réglemente également l'importation de gaz naturel pendant une période de transition qui prendra fin au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur de la LRCE (août 2022 ou plus tôt si certains règlements sont pris).

Ordonnances à court terme :

- Jusqu'à deux ans pour le pétrole lourd, le gaz naturel et l'éthane
- Jusqu'à un an pour le pétrole léger, le propane et le butane

Les licences à long terme pour les hydrocarbures nécessitent l'approbation du ministre et sont d'une durée maximale de 40 ans pour le gaz naturel et de 25 ans pour les autres produits. Le délai prescrit par la loi pour l'évaluation des demandes de licence est de 180 jours, auquel s'ajoutent 90 jours pour l'approbation du ministre.

Les permis (ou licences) à long terme pour l'électricité sont d'une durée maximale de 30 ans.

La Régie ne réglemente pas les importations d'énergie.

Messages clés

- La Commission réglemente l'exportation de tous les hydrocarbures et de l'électricité, ainsi que les importations de gaz naturel.
- Les ordonnances d'exportation à court terme sont les plus courantes (processus administratif faisant l'objet d'une norme de service de deux jours; des centaines de demandes par année).
- Dans le cas des licences d'exportation à long terme, la Commission doit être convaincue que le gaz ou le pétrole à exporter est excédentaire par rapport aux besoins du Canada (après avoir tenu compte des besoins raisonnablement prévisibles de la consommation au Canada, eu égard aux perspectives liées aux découvertes de pétrole ou de gaz au pays).
- Les titulaires de licence doivent déclarer les volumes exportés et les prix obtenus. La Régie publie cette information sous forme agrégée. L'information soutient également les activités de surveillance continue du marché, qui permettent de constater que le marché fonctionne bien et qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de continuer à traiter les ordonnances à court terme de la façon habituelle.
- La Commission peut (avec l'approbation du ministre) annuler une licence pour des raisons d'intérêt public ou une ordonnance ou une licence d'un exportateur qui n'en respecterait pas les conditions.
- L'Office a approuvé des dizaines de licences d'exportation de GNL, totalisant plus de 50 Gpi³/j. Il estimait qu'au bout du compte, ce sont les forces du marché qui détermineraient quelles propositions iraient de l'avant. Depuis la déréglementation des marchés gaziers canadiens en 1985, partout en Amérique du Nord, ces marchés fonctionnent de manière efficiente et rien n'indiquait à l'Office qu'il en serait autrement à l'avenir.
- Les licences n'obligent pas à exporter; elles autorisent simplement les exportations. De plus, toutes les entreprises de GNL se font concurrence dans un marché mondial limité. Dans le

passé, l'Office a déclaré estimer que les licences d'exportation de GNL qu'il a délivrées ne seraient pas toutes utilisées, ou ne seraient pas utilisées pour la quantité totale permise.

Dépassements de coûts du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (réglementation des droits et tarifs)

Contexte

Dans son rapport de réexamen de 2019, l'Office a jugé que le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain était réalisable sur le plan économique, en se fondant sur ce qui suit :

- Le projet jouit d'un solide appui de la part de 13 expéditeurs ayant des engagements fermes d'environ 707 500 b/j dans le cadre de contrats à long terme de 15 ou 20 ans. Le projet devrait être utilisé à un niveau raisonnable pendant sa vie utile et les droits seraient acquittés.

En 2013, l'Office a jugé que la méthode de conception des droits proposée à l'égard de l'agrandissement du réseau de Trans Mountain produirait des droits justes et raisonnables. La méthode n'était pas fondée sur le coût du service; elle visait une tarification négociée à la suite de négociations commerciales entre les expéditeurs et le pipeline. La méthode tient compte des coûts en capital définitifs du projet.

Messages clés

- Pour déterminer la faisabilité économique d'un projet pipelinier, on évalue habituellement la probabilité qu'il soit utilisé à un niveau raisonnable pendant sa vie utile et que les droits s'y rattachant soient acquittés.
- Dans le cas du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, 13 expéditeurs ayant des engagements de service garanti d'environ 707 500 b/j en vertu de contrats à long terme de 15 ou 20 ans, et la façon dont les droits seront calculés sur le réseau agrandi, démontrent ces deux aspects.
- Les coûts en capital définitifs du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain comptent parmi les facteurs qui serviront à déterminer les droits définitifs une fois le projet terminé. La méthode de conception des droits approuvée par l'Office en 2013 précise dans quelle mesure les coûts en capital plus élevés que prévus doivent se répercuter sur les droits ou être à la charge de la société
- Tous les expéditeurs qui ont signé un contrat à long terme pour le réseau agrandi continuent d'appuyer le projet d'agrandissement.
- La Commission n'a pas encore été saisie d'une demande visant les droits définitifs exigibles sur le réseau agrandi, y compris la répartition des coûts en capital plus élevés entre les expéditeurs et la société pipelinère.